



20.482 Initiative parlementaire

Pour une loi sur la chasse qui soit équilibrée

Déposé par:	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN
Date de dépôt:	17.11.2020
Déposé au:	Conseil national
Etat des délibérations:	Liquidé

Texte déposé

La loi sur la chasse doit être révisée compte tenu des enseignements tirés du rejet de la modification proposée récemment. Dans ce contexte, les aspects suivants au moins doivent être pris en considération :

- une régulation pragmatique des loups, avec un renforcement de la protection des troupeaux et d'autres mesures visant à la cohabitation du loup et de l'homme ;
- une préservation efficace des espèces animales menacées ;
- une consolidation de la biodiversité, notamment sous l'angle des corridors faunistiques et des zones de protection de la faune sauvage.

Développement

Le 27 septembre 2020, les citoyens ont rejeté la modification de la loi sur la chasse. Il reste toutefois nécessaire de prendre des mesures afin d'avoir une loi sur la chasse qui soit équilibrée et moderne. Les opposants au projet ont reconnu que celui-ci comportait des points positifs. Il s'agit donc maintenant d'intégrer ces derniers dans un nouveau projet, tout en les conciliant avec les éléments controversés.

Chronologie

17.11.2020	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN Décision d'élaborer un projet d'acte
14.01.2021	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE Ne pas donner suite
20.06.2023	Retrait

Compétences

Commissions chargées de l'examen

Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CE (CEATE-CE)
Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN (CEATE-CN)

Autorité compétente

Parlement (Parl)

Informations complémentaires

Conseil prioritaire

Conseil national



Liens

